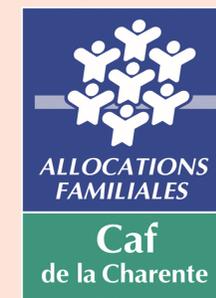


La Caf aux côtés des collectivités

Faire vivre les Conventions territoriales globales (CTG) : la fonction de Chargé de Coopération
01/10/2024





La Caf accompagne la collectivité pour ...

... mobiliser les acteurs

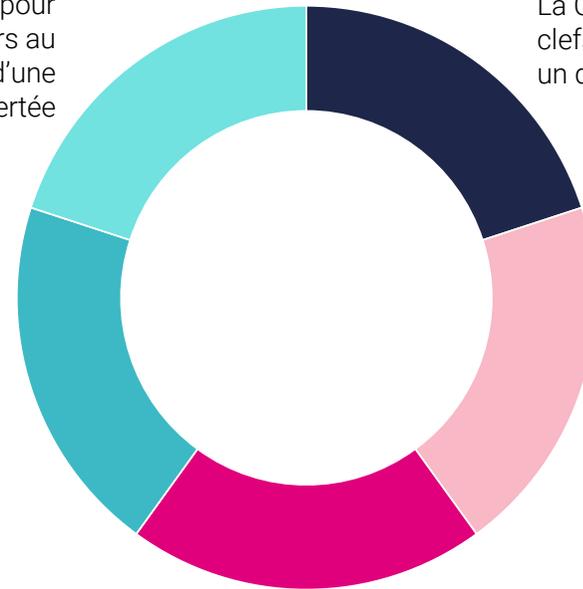
La Caf soutient la collectivité, dans le cadre de la CTG notamment, pour mobiliser un réseau d'acteurs au service d'objectifs partagés et d'une stratégie concertée

... approfondir la connaissance du territoire

La Caf donne accès aux données clefs du territoire pour coconstruire un diagnostic et une stratégie

... favoriser l'accès au droit et à l'information des habitants

Grâce à monenfant.fr, au financement et à l'animation des RPE du territoire, et par le biais du contact direct avec les allocataires, la Caf contribue à informer les familles sur leurs droits et les services auxquelles elles ont droit



... mobiliser des compétences d'ingénierie

La Caf accompagne de bout en bout un projet nouveau en mobilisant le cas échéant les compétences manquantes. La Caf anime le réseau des chargés de coopération CTG.

... financer les modes d'accueil

La Caf subventionne en fonctionnement et en investissement les RPE et les crèches. La Caf verse une allocation aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile

Levier d'accompagnement : deux métiers à votre service

Comment la Caf vous accompagne :

Travailler ensemble pour des services aux familles innovants et accessibles sur tous les territoires : les chargés de conseil et de développement de la Caf ainsi que les gestionnaires conseils sont présents à vos côtés à chaque étape de votre projet.

Missions de votre chargé de conseil et de développement :

- Contribue, par une dynamique partenariale, à l'amélioration, au développement d'offres de service aux familles, adaptées aux besoins des habitants et à l'évolution de la politique d'action sociale ;
- Apporte un soutien technique et mobilise les ressources internes et externes au service des projets ;
- Anime des réunions de réseau.

Missions de votre gestionnaire conseil :

- Assure la gestion de l'ensemble des aides financières collectives de son territoire ;
- Informe et conseille les partenaires dans leurs démarches administratives liées aux financements de la branche Famille :
 - recueil des informations pour la constitution du dossier
 - analyse de la cohérence des données
 - traitement des droits
 - suivi des échéances.



Objectif :

Partager des objectifs et principes d'action, mobiliser et outiller les compétences nécessaires pour les atteindre



Freins potentiels :

Renforcer la coopération requiert d'avoir consolidé au préalable les conditions d'un véritable cadre de gouvernance partagée, et de pouvoir mobiliser, fédérer et financer des compétences au service du projet de territoire



Comment la Caf vous accompagne :

La Caf soutient le financement, la fonction et la montée en compétence de chargé de coopération au sein des collectivités. La Caf élabore et signe avec la collectivité une convention territoriale globale qui constitue le cadre stratégique et opérationnel de conduite du partenariat.

Dispositif : Convention territoriale globale et chargés de coopération

Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **90M€ par an** au financement de 4 580 chargés de coopération

Ce qui est proposé concrètement :

La Caf contribue au financement des postes de chargés de coopération. Elle peut contribuer au processus de recrutement pour valider les compétences requises, partager des ressources formatives avec la collectivité et impulser des actions de tutorat et de partage de pratiques pour faciliter la montée en compétence.

La Caf soutient la mise en œuvre d'un réseau départemental visant à :

- La co-production de connaissances et la valorisation d'initiatives inspirantes
- Soutenir les stratégies des acteurs

Qui est concerné :

Les collectivités signataires d'une CTG avec la Caf

Montants

Ingénierie : financement d'un chargé de coopération :

50 % de la dépense plafonnée à 48 000 €, soit 24 000 €

Diagnostic initial

50% de la dépense plafonnée à 15 000 €, soit 7 500€

>>> En Charente, notre accompagnement est + de 800 000€ par an à hauteur de 80% des postes dans la limite du plafond de 48 000€.

Éléments de contexte

- 9 intercommunalités en Charente : 9 CTG signées en 2019, soit 100% des habitants du Département de la Charente couverts. Les CTG ont été renouvelées ou sont en cours de renouvellement sur cette fin d'année.
- Le chargé de coopération CTG est le pivot de la contractualisation des actions sociales locales : **ce poste revêt une dimension stratégique, tant pour les collectivités employeur et la CAF que pour les signataires du SDSF.**
 - ✓ Référentiel CNAF sur la fonction de chargé de coopération CTG
 - ✓ Une grille d'évaluation locale intégrant les indicateurs nationaux
- Un **réseau départemental de 20 professionnels** animé par la CAF : 30/06/2021_17/11/2022_01/06/2023, 19/10/2023_04/04/2024.
Prochaine rencontre le 07/11/2024.
Créer du lien entre pairs, partager l'actualité institutionnelle, faire venir un partenaire, partager des retours d'expériences, valoriser des initiatives inspirantes.
- Participation de Chargés de coopération aux groupes de travail du SDSF 2023-2026 et aux temps collectifs pour le renouvellement du SDAVS 2024-2028.



➤ Diffusion par la CAF du référentiel d'emploi CNAF chargé de coopération CTG 13/02/2020 et réunion dédiée CAF avec DGS-Chargés de coopération 30/06/2021

- **Référentiel d'emploi national élaboré sur la base du référentiel métier du Cnfpt et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf.**
 - Homogénéiser les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération.
 - Missions à mettre en lien avec les objectifs stratégiques définis dans le cadre des projets de territoire via les Ctg.
- Cette fonction de coopération repose sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte-tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement : le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

- **Au fur et à mesure du renouvellement du cadre contractuel avec la collectivité locale**, chaque Caf est appelée à formaliser avec la collectivité les conditions de la **transformation progressive de la fonction vers un poste** respectant les attendus du référentiel et le renforcement des modalités de suivi de l'action de chaque collaborateur financé dans le cadre de cette fonction auprès de la collectivité.
- A l'échelon local, le niveau de prise en charge du poste est à mettre en lien avec les objectifs et les enjeux liés aux reconfigurations locales : taille de la collectivité, qualité du partenariat, niveau et continuum de services aux familles.



Définition : met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.

Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels, et sur une dynamique « ascendante » pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.

Contexte

- Evolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux
- Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation
- Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires
- Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité

Activités

- Impulser et mettre en oeuvre les politiques "petite enfance, enfance jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits"
- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles
- Animer la mise en réseau des acteurs
- Organiser et animer la relation avec la population

Qualification : catégorie A (cadres territoriaux filière sociale ou médico-sociale) & catégorie B (filiale sociale et animation)/ Bac +3 ou +2

Les effets de la fonction de coopération sont mesurés au terme de l'engagement pluri-annuel.



Ce qui change en avril 2024 : la CNAF et un groupe de CAF ont travaillé en 2022 à la définition d'un socle d'indicateurs de suivi et d'évaluation des missions du chargé de coopération. Ce socle commun d'indicateurs doit être fourni à l'employeur du poste au démarrage de la mission et être utilisé au terme de la mission du chargé de coopération **avant toute reconduction du financement du poste.**

Grille évaluation locale intégrant les indicateurs nationaux



EVALUATION DE LA FONCTION DE CHARGE DE COOPERATION CTG (MAJ août 2024)

La coordination des CTG c'est *accompagner, dans le cadre d'une organisation arrêtée d'un commun accord, la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques et du plan d'actions du projet de territoire sur ses volets famille, éducation et social, sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles.*

*petite-enfance, enfance, jeunesse, éducation, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits

Missions	Politiques concernées			Commentaires
	Famille	Educatio n	Social	
Mission 1 : Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »				
Contribue à répondre aux objectifs politiques et impulse de façon opérationnelle les projets validés par le comité de pilotage et les élus du territoire				
Développe et suit le plan d'action annuel de la CTG (sur 4 ans)				
Intègre de façon systématique la notion d'évaluation continue par les impacts, en suivant la mise en œuvre des indicateurs co-construits avec la CAF et les partenaires concernés				
Est en capacité d'éclairer sur les évolutions en cours, nouveaux enjeux, prospective et d'aider à la prise de décision [posture]				
Propose des ajustements du plan d'actions si nécessaire				
Met en place des outils de suivi d'activité et de fonctionnement des équipements				
Crée des indicateurs de suivi interne des équipements en gestion directe				
Crée et suit des tableaux de bords financiers et budgétaires				
Anime et outille le dialogue de gestion du schéma de services avec les partenaires de la collectivité				
Construit la complémentarité des engagements financiers et humains CdC/CAF/CCD/AFC, développe les financements (vision prospective et préventive)				
Répond aux appels à projets (ou est en appui), notamment ceux de la Caf				
Pratique un reporting régulier auprès des élus (réalisations, avancées, difficultés)				
Partage régulièrement avec le conseiller territorial référent Caf les réalisations, avancées, difficultés dans la mise en œuvre du projet de territoire				
Suit le partenariat contractuel				
	0%	0%	0%	
Indicateurs	Type	Nombre	Commentaires	
Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage				
Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé de décision, fonction d'alerte	Suivi			

MODE OPERATOIRE

Cette grille reprend les attendus de la fiche de mission du coordonnateur. Chacune de ses missions est déclinée en activité sur laquelle le coordonnateur va pouvoir s'auto évaluer.

Pour chaque activité une note de 0 à 3 est donnée.

NC	Non concerné
0	Non / pas : réalisé, mesuré, adapté, efficace...
1	Partiellement : réalisé, mesuré, adapté, efficace...
2	Majoritairement : réalisé, mesuré, adapté, efficace...
3	Oui / totalement : réalisé, mesuré, adapté, efficace...

La rubrique "Non Concerné" est à renseigner si le thème évalué ne rentre pas dans le champ de votre CTG. Il sera ainsi neutralisé dans l'évaluation générale.

L'ensemble des notes attribuées dans une rubrique permet de donner un pourcentage de réalisation pour la rubrique concernée.

Chaque rubrique est représentée sur un radar en fin de grille, permettant de visualiser rapidement le niveau de maîtrise de la fonction de coordination.

PIECES A FOURNIR :

- Le tableau avec activité prévisionnelle de fonctionnement de l'année N comportant les noms et prénoms de chaque coordonnateur, leur volume horaire prévisionnel ainsi que leur salaire affecté à la fonction de coordination
- Cette fiche d'auto-évaluation

Complétude de la grille par le(s) CC en lien avec le CCD entre déc 2024 et mars 2025

Perspectives 2025

Consciente des défis liés aux attendus de la fonction de chargé de coopération et dans la mesure où plusieurs référents CTG ont changé (CCT & CCD), la Caf de la Charente propose de mettre en place sur cette 2^e génération de CTG une **formation-action en 2025** qui vise à :

- ✓ Instaurer un socle commun, une culture commune à l'ensemble des chargés de coopération territoriale
 - ✓ Renforcer les capacités des chargés de coopération territoriale
 - ✓ Structurer et développer la collaboration avec les CCD de la Caf
 - ✓ Organiser une journée départementale *mettant en valeur les progrès et réalisations issus des CTG*
-
- ✓ **4 & 5 juin 2025**
 - *Comprendre les principes clé de la coopération territoriale, identifier les dynamiques de collaboration en développement territorial, connaître les composantes d'un projet de territoire dans un contexte de CTG*
 - *Comprendre la place et le rôle du CCT, appréhender le positionnement du CCT dans l'animation de la coopération au service du développement territorial, apprendre à évoluer dans une « pensée systémique »*
 - ✓ **Fin septembre 2025** (au lieu des 9 et 10 sept après échange en séance et contact avec le prestataire)
 - *Définir une vision commune du projet de territoire, associer les parties prenantes, appréhender la théorie du changement par l'Approche Orientée Changement*
 - *Suivre et mettre en œuvre un plan d'actions concerté, partager le sens et les finalités d'une démarche d'évaluation, savoir distinguer une démarche d'utilité sociale et d'impact social dans une évaluation*
 - ✓ **7 oct 2025** : *organiser une journée départementale mettant en valeur les progrès et réalisations issus des CTG*



Nov. 2025 : journée départementale



Questions/ Echanges

